

Département  
de la Vendée  
Arrondissement  
des Sables d'Olonne  
Commune  
de Notre Dame de Monts

Date de convocation  
12 décembre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

27 DEC. 2023 5 10

ID : 085-218501641-20231219-202312105BIS-DE

## Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 N° 2023.12.105

*Objet : Tarifs communaux – Salles municipales et hébergements 2024*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

**Présents** : GRONDIN Raoul, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BARD-MARTINET Elisabeth, BIDEAU Jean-Philippe, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, LAMBERT Dominique, AURY Martine, RIVALIN Jacky, BERTHOMÉ Joël, SEVA Jocelyne, NAULET Fabrice, DE MONTI de REZÉ Thierry, LAIDIN Daniel,

**Excusés** : BAUD Arielle qui a donné pouvoir à BAUD Michel  
SIEGFRIED Audrey qui a donné pouvoir à QUEUDEVILLE Danielle  
BUTON Claire, MEUNIER Marcellin.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Jean-Philippe BIDEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022.12.084 du 13 décembre 2022 adoptant les tarifs des salles communales.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, avec une abstention,  
- valide les tarifs comme présentés ci-dessous :

SALLES / LOGEMENTS	DETAILS	2024	2025
Salle Saint Paul 150 personnes maximum	Associations communales et asso à caractère humanitaire pour manifestation payante	103 €	
	Réunions associations communales (AG, Bureau)	gratuit	
	Ecoles de NDDM	gratuit	
	Tarif journée :	211 €	
	Réunion de particuliers, syndicats		
	Congrès - Séminaires / Asso extérieures		
	Tarif 1/2 journée (réunions)	111 €	
	Tarif week-end	333 €	
	Forfait vigile	150 €	
	Dépôt de garantie (ménage)	150 €	
Dépôt de garantie (salle)	350 €		
Espace Culturel Jean Martinet 86 personnes maximum	Journée :	211 €	
	Réunion de particuliers, syndicats, séminaires, asso ext		
	Tarif 1/2 journée (réunions)	111 €	
	Ecoles de NDDM	gratuit	
	Réunion association communale (AG, Bureau)	gratuit	
Dépôt de garantie (ménage)	150 €		

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

27 DEC. 2023 *LOW*

ID : 085-218501641-20231219-202312105BIS-DE

<b>Espace René Bonnamy</b>	Associations communales et asso à caractère	335 €	345 €
<b>Salle Polyvalente + Bar + cuisine</b>	humanitaire, collect.territ, SEM, SPL		
	Ecoles de NDDM	gratuit	gratuit
<b>Bar + cuisine</b>	Associations communales et asso à caractère	130 €	134 €
	humanitaire, collect.territ, SEM, SPL		
<b>Salle Polyvalente + Bar + cuisine</b>	Associations extérieures et particuliers	1 055 €	1 087 €
<b>2ème journée (SP+Bar+cuisine)</b>		480 €	495 €
<b>Bar + cuisine</b>		422 €	435 €
<b>2ème journée (Bar+cuisine)</b>		205 €	211 €
	Dépôt de garantie (ménage)	300 €	309 €
	Dépôt de garantie (salle)	1 500 €	1 545 €
	Forfait vigile	150 €	160 €
<b>Salle de Sport</b>	<b>Associations communales :</b>		
(pour 2h 1fois dans la semaine / pers)	Entrainements (pour asso, clubs)	gratuit	
	Journée (manifestations)	90 €	
	1/2 journée (manifestations)	61 €	
	<b>Particuliers de NDDM (abonnement annuel) :</b>	145 €	
	<b>Particuliers de NDDM (pour 2 heures) :</b>	18 €	
	<b>Associations extérieures :</b>		
	Forfait à l'heure	31 €	
	Journée	145 €	
	Soirée (de 18h à 24h)	132 €	
	Forfait semaine	444 €	
	Forfait nettoyage (dégradation)	444 €	
	<b>Forfait particuliers communes voisines :</b>		
	Entrainements	31 € / 2h	
	Forfait annuel	163 €	
	<b>Autres :</b>		
Forfait spécial "Repli mauvais temps"	51 €		
Renouvellement badge accès en cas de perte	15 €		
<b>Location de matériel</b>	Jeu de vaisselle	1,03 complet	
<b>Salle de danse</b>	Salle sportive / détente pour asso ext. (la séance)	25 €	
	et particuliers		
	Associations communales	gratuit	
<b>Salle de la Récréation</b>  129 personnes maximum	Asso. communales et humanitaire pour manifestation payante	132€/jour	
	Réunions asso. communales et humanitaire	gratuit	
	Club Océan et Marais de NDDM (anciens)	gratuit	
	Asso. Extérieures, particuliers, syndics (1/2 journée)	116 €	
	Asso. Extérieures, particuliers, syndics (journée)	233 €	
	Dépôt de garantie (ménage)	60 €	

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

27 DEC. 2023

ID : 085-218501641-20231219-202312105BIS-DE

<b>Gendarmerie</b> <b>(site du patrimoine)</b>	Saisonniers pour la commune	109€/mois	
	Jusqu'à 2 nuits (par pers / nuit) :	25 €/nuit	
	Au-delà de 2 nuits (par pers / nuit) :	22€/ nuit	
<b>Logements du Patrimoine</b>	Jusqu'à 2 nuits (par pers / nuit) :	25 €/nuit	
	Au-delà de 2 nuits (par pers / nuit) :	22 €	
	Dépôt de garantie (salle)	350 €	
	dépôt de garantie (ménage)	300 €	
<b>Logements ancienne maison des sœurs</b>	Saisonniers pour la commune	106 €	
<b>KER MORVAN</b>	Cuisine + réfectoire (par week-end) + vigile	384/nuit	
	Cuisine + réfectoire (forfait journée)	160 € / jour	
	Totalité logements + cuisine + réfect. + vigile (privé)	587 €/1 nuit	
		974 €/2 nuits	
		1528 €/3 nuits	
	Tarif long séjour hors vigile (colonie)	410 €/jour	
	Dépôt de garantie (salle)	1 350 €	
	Dépôt de garantie (ménage)	500 €	
	Dépôt de garantie long séjour (min.2 semaines)	2 472 €	
		7€/jour et	
	Membre du CA Ker Morvan	15€	
<b>KER ABONDANCE</b>	1 semaine	453 €	
	2 semaines consécutives	845 €	
	Week-end (du vendredi au dimanche)	165 €	
	Dépôt de garantie (maison)	652 €	
	Dépôt de garantie (ménage)	100 €	
	Loyer /mois hors saison	515 €	
		7€/jour et	
Membre du CA Ker Morvan	15€		

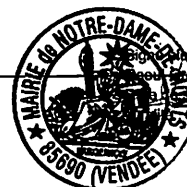
Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.

Pour copie conforme, en mairie,  
Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois.  
Le Maire, Raoul GRONDIN



Signé électroniquement par :

Raoul Grondin  
Maire de Notre Dame